

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018

**DATE DE CONVOCATION** : 15/10/ 2018

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX** : 11

**PRESENTS** : M. RIVIER : maire, M. DESVEAUX, Mme CALVET : adjoints, M. CLOIX, Mme CRISTOL, Mme HOMMET, M. HERAN M. MONTEILLET : conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : M. ROCHETTE, M. ROHI, M. GOUTTE,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. CLOIX

**DEBUT DE LA SEANCE** : 18H40

➤ **Validation du compte rendu du dernier conseil municipal du 10 septembre 2018 à l'unanimité des membres présents.**

### ➤ **Délibération approbation du rapport de la Commission Locale des Charges Transférées**

Suite à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 26 septembre 2018, son rapport doit être présenté et délibéré en conseil municipal. Plusieurs points sont présentés :

- La compétence obligatoire GEMAPI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) : transfert du Syndicat de rivière Cernon/Soulzon. Pas de charges en 2018 attente de la CLECT de 2019, ancien montant 296.86€.
- Compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement » : Pas de dépenses, attente de la CLECT 2019.
- Compétence optionnelle politique de la ville : transfert du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Saint-Affrique, pas de dépenses.
- Compétence optionnelle MSAP (Maison de service au public) : MSAP Vabres L'Abbaye , charges transférés recettes supérieure aux dépenses.
- Compétence Action Sociale avec le ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) de Vabres et St Rome de Cernon : coût transférés recettes supérieures aux dépenses.
- Compétence Voirie d'intérêt communautaire : 0km transféré ou retourné pour Tournemire.
- Compétence facultative Enseignement supérieur » : 0€ de charges transférés

**TOTAL pour Tournemire : GEMAPI dans l'attente CLECT 2019 : 296.86€. Le reste des compétences 0€.**  
**.....8.. voix pour, .....0....voix contre, .....0.....abstention**

### ➤ **Emprunt Crédit agricole réaménagé modification des frais de dossier sur précédente délibération**

La délibération du 10 septembre 2018 sur l'emprunt réaménagé de 570 481.39€ doit être modifié sur la partie frais de dossier qui n'est pas de 200€ mais **0.18 % du capital réaménagé c'est-à-dire 1026.87€.**

**8.. voix pour, ...0.....voix contre, .....0.....abstention**

### ➤ **Délibération attribution indemnité au comptable public**

Le comptable public de St Affrique a pris sa retraite et a été remplacé. Il faut donc délibérer pour ses indemnités de conseil qui seront les mêmes, à savoir :

- l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée au nouveau comptable,

de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 45.73€.

**8.. voix pour, .....0....voix contre, .....0.....abstention**

➤ **Délibération opérations reprise des concessions en l'état d'abandon du cimetière de Tournemire**

Mme Calvet et Mme Hommet ont travaillé sur le cimetière (relevé des informations au cimetière de chaque concession + photos) afin d'informatiser toutes les données. Elles ont constaté que de nombreuses concessions dans le cimetière étaient très anciennes et pas entretenues. Vu qu'il n'y a plus de places au cimetière, que les concessions sont toutes perpétuelles et que les procédures de reprises sont très longues, il faudrait commencer à travailler sur quelques concessions parmi les plus abandonnées.

13 concessions ont été retenues. La première étape constitue à informer les ayants droit et les convoquer pour un constat sur place avec Mr le Maire et un délégué. Nous avons peu d'informations sur les ayants droit, donc nous allons procéder à un affichage en mairie et au cimetière afin que les personnes se manifestent en mairie.

**8.. voix pour, .....0....voix contre, .....0.....abstention**

➤ **Délibération dénomination et numérotation de la Rue Bounhol et du Chemin de la Sous-Station (voir plan)**

Il ne reste plus que deux rues à nommer officiellement et numérotter, c'est la Rue Bounhol et le Chemin de la Sous-Station. Des panneaux de nom de rues et numéros ont été commandés et seront installés par la mairie.

**.....8.. voix pour, .....0....voix contre, .....0.....abstention**

➤ **Délibération acompte subvention OGEC**

Mr Rivier a reçu à la mairie le Président de l'OGEC et la Directrice de l'école qui leurs ont fait part des difficultés financières de l'école et qui ont demandé une avance de 3 000€ sur la subvention 2019, calculée sur les frais de fonctionnement 2017-2018.

**...8..... voix pour, .....0....voix contre, .....0.....abstention**

➤ **Délibération stationnement en chicane Avenue Hippolyte Puech**

Suite à de nombreuses plaintes d'administrés et pour limiter la vitesse qui posait problème sur l'Avenue Hippolyte Puech, nous avons contacté la DDT à St Affrique pour étudier le problème. La solution la moins coûteuse et la moins bruyante était de réaliser des chicanes.

J'ai reçu dans mon bureau les administrés de l'Avenue qui ne sont pas satisfait de ces chicanes (gêne, stationnement devant chez eux...). Je demande donc au conseil municipal de décider de maintenir ou non ces chicanes. La DDT qui a étudié et planifié le projet maintient que c'est la solution la moins coûteuse et la moins bruyante car un dos d'âne coûte 3500€ un et le bruit est très prononcé avec les camions.

**Après une courte interruption de séance afin de discuter avec des riverains présents, il est décidé de reporter la délibération afin de mener une concertation plus poussée sur le terrain.**

➤ **Décision modificative budget communal**

Suite au devis de changement des menuiseries de l'école publique qui s'élève à 4 280€ et qui n'était pas prévu au budget, il faut prendre une DM. Ajouter 4 300€ au compte 21312 bâtiments scolaires op 195 et enlever 4 300€ au compte 2135 agencement op 104 Mazéran.

**...8..... voix pour, .....0....voix contre, .....0.....abstention**

➤ **Assurances**

Afin de réaliser des économies, une étude comparative a été réalisée avec plusieurs prestataires sur les bâtiments (Dommages biens, responsabilité générale, protection juridique...), les véhicules (Iveco et Jumper) et sur le personnel. Compte-tenu des écarts de prix significatifs, il est décidé :

**...8..... voix pour, .....0....voix contre, .....0.....abstention** pour la résiliation de l'assurance actuelle et la signature d'un nouveau contrat au 01/01/2019.

➤ **Implantations des Poubelles**

Suite à de très nombreuses plaintes d'administrés et même si à plusieurs reprises les poubelles ont été déplacées, les plaintes persistent. Mr LOPEZ de la Communauté de Communes doit venir mardi 30 octobre pour étudier les emplacements et la pose de conteneurs semi-enterrés.

➤ **Illumination de Noël avec l'Association la Salmanacoise**

Martine CALVET a contacté l'association pour se renseigner sur le prêt des illuminations et a pris des photos des emplacements des illuminations de Noël à Tournemire (11 illuminations sur éclairage public, fil suspendu et mairie). Une convention doit être prise avec l'Association et une participation libre est demandée à la commune pour l'entretien et la restauration du matériel mis à disposition par la Salmanacoise.

...8..... voix pour, .....0....voix contre, .....0.....abstention pour un montant de 200 €

➤ **Délibération participation frais de fonctionnement commune de Saint-Jean d'Alcapiès**

Mr Rivier a rencontré Mr le Maire de St Jean d'Alcapiès pour discuter des frais de fonctionnement qu'il doit à la mairie de Tournemire depuis 2003 soit 27 999.13€.

Le jugement de la Cour administrative de Bordeaux rendu le 11 mai 2018 a décidé de condamner la commune de St Jean d'Alcapiès à verser 1 500€ et a rejeté sa requête. Mr le Maire de St Jean d'Alcapiès veut faire appel devant le Conseil d'Etat

. Mr Rivier a rencontré le Sous-Préfet qui lui a proposé d'écrire à son confrère de St Jean d'Alcapiès pour le rencontrer afin d'obtenir une proposition.

Ils ont décidé de proposer aux conseils municipaux une entente sur le montant à payer soit 18 000€ + 1 500€ de condamnation. Mr le Maire de St Jean d'Alcapiès s'engage à ne pas faire appel ; chacun informera son avocat.

...7..... voix pour, ...1.....voix contre, .....0.....abstention

➤ **Instauration de la taxe d'aménagement**

Comme chaque année, la DDT demande si la commune souhaite mettre en place la taxe d'aménagement sur les demandes d'urbanisme. Mr Rivier ne souhaite toujours pas l'instaurer.

Le conseil approuve.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

x Photovoltaïque : sera traité au prochain conseil

x Extinction de l'éclairage public : en cours de réalisation

x Cérémonie du 11 novembre : messe à Tournemire à 10h30 puis cérémonie au monument aux morts avec présence de la Légion Etrangère et vin d'honneur offert par la mairie.

x Désignation d'un conseiller municipal pour la révision des listes électorales : Mme HOMMET

x Passage piéton : suite à une demande d'administrés, un passage piéton supplémentaire sera implanté sur l'avenue H .Puech à l'angle de la rue du couvent

Fin de la séance à 21h10